



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°01-13

Accord de principe sur le conventionnement pour la fourniture d'eau potable

- entre la commune de Mana et celle de Awala-Yalimapo -

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - - Le conseiller: Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers: Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Afin de régulariser la fourniture de l'eau potable de Mana à la commune, il propose de conventionner cette fourniture et, qui aura pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable.

La convention sera conclue pour une durée de 20 ans. A son expiration, elle sera reconduite tacitement par période de 5 ans. Il est entendu que des réunions de concertation seront encore à prévoir pour mieux définir la tarification de vente de l'eau.

Il est demandé au conseil de prendre un accord de principe de conventionnement et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les clauses de la dite convention.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Donne un accord de principe pour un conventionnement avec Mana pour la fourniture d'eau potable.

Autorise M. le Maire ou son représentant à négocier la tarification de la vente d'eau et à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

